



Proposition de rectification/crédit d'impôts 2008

Par **fabrice banasiak**, le **08/04/2010** à **09:17**

Bonjour,

j'ai déclaré des dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie au titre de l'année 2008.

- achat d'une PAC avec une remise personnelle de 15%.

j'ai déclaré la somme SANS remise pour le crédit d'impôt.

Le fisc refuse ce principe et me remboursera sur la somme remise.

Est-il possible de demander au Fournisseur de transformer la remise 2008 en Avoir?

Et est-ce que le fisc acceptera?(le fisc n'a pas répondu à cette question)

- achat d'une porte secondaire isolée

Est-il exact qu'une porte équipée d'une serrure n'est pas éligible au crédit d'impôt?

merci de votre aide,

Salutations.